



Procès - verbal

du Conseil de l'Ecole Doctorale ALL

Séance du 6 octobre 2014
Université RENNES 2

Etaient présents :

Président de séance :

P.H. FRANGNE, directeur de l'Ecole Doctorale Arts, Lettres, Langues

Représentants des établissements :

Isabelle DURAND, Jean Louis BENOIT, Hélène MACHINAL, Hélène JANNIERE, Françoise LEZIART, Laurent LEFORESTIER, Timothée PICARD

Représentants des doctorants : Mathilde CAER,

Personnalités extérieures à l'Ecole Doctorale ALL : Gaïd LE MANER, P. HARDY

Votaient par procuration : Laurent DANIEL, Marie Christine MICHAUD, Christine BERTHOU BALLOT, J.C. GARDES, E. FRANCALANZA

Etaient excusés : Simon DANIELLOU, Camille KERBOAL, M. BERGERE

Secrétaires de séance :

Isabelle David, Joëlle BISSON, François PELARD,

Ordre du Jour

- 1 – Présentation de l'organisation du conseil
- 2 – Approbation du PV de la séance du 6 juin 2014
- 3 – Examen des dossiers de candidature post-doc 2014
- 4 – Bilan des financements de thèse (ARED, contrats doctoraux)
- 5 - Rappel de la procédure VAE et examen des dossiers
- 6 – Informations sur l'organisation du séminaire de l'ED ALL
- 7- Examen des demandes d'inscription en première année
- 8 - Questions diverses



Pierre Henry FRANGNE ouvre la séance à 9h40

1 – Présentation de l'organisation du conseil

PH. FRANGNE présente les changements au sein de ce conseil :

En remplacement de F. VUILLEUMIER LAURENS, Hélène MACHINAL prend les fonctions de directrice adjointe de l'ED pour Brest.

Etant déjà membre de ce conseil, un siège pour l'UBO est vacant et un nouveau membre sera proposé pour le prochain conseil.

L. OTTAVI, représentant extérieur, a souhaité présenter sa démission. P. H FRANGNE a proposé de le remplacer par Marc BERGERE, membre du CERHIO. Cette proposition étant très récente, M. BERGERE est excusé pour cette séance.

S. BORSBOOM a quitté ses fonctions à l'UBS. Isabelle DURAND se charge de désigner son remplaçant.

C.BERTHOU BALLOT est nommée en qualité de membre extérieur Brest Métropole Océane, en remplacement de Mme KERVERN.

2 – Approbation du PV de la séance du 6 juin 2014

Les membres présents n'ayant pas de remarque sur le projet de procès verbal, P.H. FRANGNE le propose au vote :

Approuvé à l'unanimité (16 pour).

3 – Examen des dossiers de candidature post-doc 2014

Deux dossiers ont été déposés. PH. FRANGNE précise que ce sont deux excellents projets. H. JANNIERE quitte la séance pendant la discussion car présente une candidature.

Les deux candidatures sont :

- CELLAM : WICKY Erika, projet qui s'inscrit dans un ANR CELLAM
- HCA : STOPPIONI Benedetta, qui s'inscrit dans le projet FLIT, HCA

Après échanges sur les projets déposés, PH. FRANGNE propose un vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

Abstention : 2

Projet HCA – STOPPIONI 6 voix

Projet CELLAM – WICKY 8 voix

Le projet CELLAM dont la candidate est Erika WICKY est retenu.



4 – Bilan des financements de thèse (ARED, contrats doctoraux)

P.H. FRANGNE présente les résultats des financements contrats doctoraux 2014 :

		NOM	PRENOM	Contrat	DIRECTEUR	Unité
R2	ENS	BUJOR	Flavia	C Doctoral	E. BOUJU	CELLAM
R2	ENS	CROCHU	Mariette	C Doctoral	H. LACOMBE	HCA
R2						
R2	1	ARNAUD	Simon	C Doctoral	C. RIVALAN	CELLAM
R2	2	BORDE	Guillaume	C Doctoral	C. VIART	APP
R2	3	GOHON	Kévin	C Doctoral	A. BONNET	APP
R2	4	PAGEOT	Charlotte	C Doctoral	C. LAURENT	ERIMIT
R2	5	SAUDRAIS	Anthony	C Doctoral	G.GLORIEUX	HCA
R2	1	BISENSANG	Nicolas	ARED	H. JANNIERE	HCA
R2	3	CONTRERAS ROA	Leonardo	ARED	M.C. LE BOT	LIDILLE
UBO		RIOU	Lucie	C Doctoral	S. GUERMES	CECJI

Anthony SAUDRAIS était classé 1^{er} de la liste complémentaire à l'issue des auditions. Une démission d'une doctorante contractuelle d'une année passée a permis de lui proposer un contrat.

5 - Rappel de la procédure VAE et examen des dossiers

P.H. FRANGNE indique que 2 dossiers VAE doivent être soumis à l'avis du conseil.

Cathy MIALON est présente pour rappeler les principes de la VAE Doctorat à Rennes 2.

Le principe a été adopté en conseil d'administration en juin 2013.

Basée sur le vade-mecum national, la VAE est envisageable si elle est justifiée par 3 années d'expériences en lien direct avec le diplôme.

La demande est analysée par une personnalité compétente et, si elle est recevable, 2 accompagnements sont mis en place :

- bureau REVA
- PR ou HDR en lien avec le sujet et qui sera le directeur de la VAE

Le conseil de l'ED est sollicité pour autoriser l'entrée dans le dispositif VAE.

La soutenance doit se faire à huis clos. Cela est justifié par les données confidentielles que le dossier pourrait comporter (données d'entreprise). Mais le candidat peut lever l'exigence du huis clos et permettre la publicité de la soutenance.

C'est le jury qui, au terme de la soutenance, décide de la validation.

Pour l'obtention de la validation et donc du doctorat, une synthèse des travaux est à produire de façon comparable à ce qui se passe pour une HDR.

F. PELARD précise à nouveau que la procédure VAE est semblable à la procédure HDR.



DOSSIER KEROUHANTON – Université RENNES 2:

Le rapport d'expertise a été élaboré par S. LUCET. Le dossier est sérieusement élaboré, l'expérience professionnelle est avérée.

H. JANNIERE s'étonne que l'expert devienne le directeur de thèse. P.H FRANGNE précise que le directeur de thèse doit être considéré davantage comme un coordonateur ou un garant (au sens de l'HDR).

A l'université Rennes 2, le coordonateur VAE recevra une indemnité de coordination de 10h TD.

F LEZIART souhaite savoir si une demande de VAE peut être réitérée. Elle obtient une réponse positive.

A l'issue des discussions, P.H. FRANGNE soumet au vote à bulletins secrets :

Abstention : 0

OUI : 16

NON : 0

La demande de M. KEROUHANTON est acceptée.

DOSSIER NOVION – UBO :

Le dossier a déjà été présenté en juin, comme le précédent dossier.

Mais, pour ce dossier, un rapport complémentaire a été demandé à l'expert, C. VIART.

Mme NOVION présente des textes critiques, pas de textes universitaires au sens propre. Elle a cependant une réelle pratique de l'art et grâce à ces arguments, C. VIART a émis un avis favorable. Le dossier est toutefois peu étoffé.

P. HARDY précise que Mme NOVION travaille à l'ESAB qu'il dirige (site de Brest) et souhaite se recentrer sur la recherche.

F. LEZIART note qu'elle n'a pas publié d'ouvrage, ni d'articles scientifiques.

H. MACHINAL acquiesce sur ce point mais précise que le dispositif de VAE n'avait pas été compris comme tel à Brest.

H. JANNIERE s'interroge sur le choix de la VAE plutôt que sur celui d'une thèse classique en 3 ans.

P.H. FRANGNE soulève la question du coordonateur : 4 possibilités émergent à l'Université Rennes 2.

A l'issue des discussions, P.H. FRANGNE soumet au vote à bulletins secrets :

Abstention : 1

Bulletin Blanc : 2

OUI : 6

NON : 7

La demande de Mme NOVION n'est pas acceptée.



6 – Informations sur l'organisation du séminaire de l'ED ALL

P.H. FRANGNE rappelle la mise en place d'un séminaire commun aux 3 sites qui a pour titre « critique et interprétation ».

Il s'agit de 3 après-midis organisés par 3 unités de recherche des 3 sites.

- le 13 novembre 2014 CELLAM et HCA : « Texte et image »
- le 5 février 2015 ERIMIT : « Discours critiques et critique des discours sur les arts et la littérature dans le monde germanique ».
- le 2 avril 2015 HCTI : « Le texte, l'auteur, la loi : qu'est-ce qu'établir un texte ? Qu'est-ce qu'une édition critique ? En quoi la notion d'auteur fait-elle problème ? »

P.H. FRANGNE souhaite engager une réflexion sur les séances de ce séminaire pour l'an prochain et demande aux membres de transmettre les informations au travers de leurs unités.

H. MACHINAL informe que HCTI sur les 2 sites UBS et UBO est candidat pour 2015.

Les unités APP et CELLAM ont également une nouvelle proposition.

P.H. FRANGNE propose de conserver le même titre pour ouvrir le prochain séminaire.

7- Examen des demandes d'inscription en première année

Il est procédé à l'examen de l'ensemble des dossiers déposés en admission et validation pour une inscription en première année de doctorat sur les 3 sites.

Résultats des examens de dossiers :

Unité	Nb dossiers	Avis favorable	Avis réservé	Avis défavorable
ACE	1		1	
LIDILLE	2	2		
ERIMIT	6	4	2	
CELLAM	3	3		
APP	6	4	2	
HCA	9	7	1	1
UBO HCTI	3	2	1	
UBO CEJCI	5	4	1	
TOTAL	35	26	8	1



8 - Questions diverses

P.H. FRANGNE fait un bilan du projet COMUE et de la redéfinition des ED.

Le scénario à 5 ED a été retenu, une ED ALL commune Bretagne et Pays de Loire devra voir le jour.

H. MACHINAL précise que les historiens de Nantes étaient en désaccord avec le scénario à 4 ED car celui-ci aurait entraîné une ED ALL à 800 doctorants.

Une réunion est programmée le 24 octobre pour la gouvernance des ED.

P.H. FRANGNE informe le conseil sur la mise en place d'un département « Arts, Cultures, Création, Patrimoine » au sein de la COMUE UBL. Ce département aura pour mission de structurer la recherche en arts au niveau inter-régional.

P.H. FRANGNE informe le conseil sur la mise en place d'un nouvel axe de recherche au sein de la MSHB « Arts et création ».

P.H. FRANGNE informe le conseil : les unités de recherche de Rennes 2 CELLAM, APP et HCA travaillent à la création d'une UMR « Arts ». 4 réunions sont prévues et une rencontre avec des experts CNRS le 10 novembre 2014.

P.H. FRANGNE informe le conseil : Le réseau RESCAM travaille à la création d'un doctorat de création. Il s'agit d'un projet concernant le ministère de la Culture et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Une double direction serait mise en place (1 artiste reconnu et 1 universitaire) pour ce doctorat se pensant d'emblée au niveau européen et dans la coopération avec les écoles d'art.

Le prochain conseil est fixé au jeudi 5 mars 2015 et se déroulera en salle immersive de chaque site à partir de 14h.

La séance est levée à 17h.